COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2023-022 du 29 mars 2023
Portant sur le vote de l'affectation des résultats :
Budget principal et budgets annexes

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 4	Exprimés : 54	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE.

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Christian ÉCHEVARNE

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.
Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.
Les nomenclatures budgétaires et comptables encadrent les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaitre un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés ou en dotation complémentaire de réserves.

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2022, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d':

- AFFECTER les résultats d'exploitation de l'exercice 2022 des budgets suivants :
  - *Selon nomenclature M 14 :*
    - Budget Principal
    - Budget Locaux Nus
    - Budget Locaux Aménagés
    - Budget Déchets
    - Budget La Naute
    - Budget GEMAPI

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20230329-2023-022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- *Selon nomenclature M 4* :
  - Budget Assainissement Collectif
  - Budget Assainissement Non Collectif
  - Budget Vente de Carburants

De la façon suivante :

Affection des résultats d'exploitation de l'exercice 2022

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022					
FONCTIONNEMENT	**AFFECTATIONS**				
	R002	D002	1068	R001	D001
BUDGET PRINCIPAL	**343 149,75 €**				
BUDGET LOCAUX NUS	**5 558,02 €**				
BUDGET LOCAUX AMENAGES	**59 696,23 €**				
BUDGET DECHETS	**149 892,12 €**				
BUDGET LA NAUTE	**11 244,75 €**				
BUDGET GEMAPI	**129 328,18 €**				
BUDGET ASSAINISSEMENT	**39 944,65 €**				
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		**28 753,43 €**			
BUDGET VENTE DE CARBURANTS	**2 402,29 €**				
INVESTISSEMENT	**AFFECTATIONS**				
BUDGET PRINCIPAL				**644 644,46 €**	
BUDGET LOCAUX NUS					**60 065,57 €**
BUDGET LOCAUX AMENAGES			**10 837,49 €**		**10 837,49 €**
BUDGET DECHETS				**7 513,99 €**	
BUDGET LA NAUTE				**127 798,15 €**	
BUDGET GEMAPI				**8 014,67 €**	
BUDGET ASSAINISSEMENT				**219 982,62 €**	
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				**3 340,76 €**	
BUDGET VENTE DE CARBURANTS				**52 382,39 €**	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 06 avril 2023
Pour copie conforme, le 06 avril 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 61

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20230329-2023-022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023